

Baromètre FORFAIT MOBILITÉS DURABLES ÉDITION 2024

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

ekodev

via ID

“opinionway

Avec la
participation de



QU'EST-CE QUE LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES ?



Le forfait mobilités durables (FMD) est entré en vigueur en mai 2020, suite à la loi d'orientation des mobilités (LOM). Il remplace et élargit l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV).

Le FMD s'applique de façon différenciée dans le secteur privé où il est facultatif et dans le secteur public où il s'applique de droit. Dans la fonction publique territoriale, le versement du FMD est toutefois subordonné à l'adoption d'une délibération.



L'objectif du dispositif est d'encourager l'utilisation de moyens de déplacement plus durables.

Pour cela, le FMD permet aux employeurs de prendre en charge les frais liés à l'utilisation de certains moyens de déplacement pour les trajets domicile-travail, de façon défiscalisée, et d'alléger le coût de la mobilité quotidienne pour les salariés.

Depuis sa création, le FMD a évolué (modes éligibles, montants d'exonération, modalités de cumul avec d'autres dispositifs notamment). Cette infographie vise à établir, pour l'année 2023, l'état des lieux du déploiement du FMD auprès d'un panel représentatif des employeurs français du secteur privé et préciser les leviers qui favorisent son développement.

NIVEAU DE CONNAISSANCE DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

1/3 des répondants connaissent le FMD.



Parmi les répondants
2 sur 5
ont connu le FMD via
ce baromètre.

NIVEAU DE DÉPLOIEMENT...



36% des organisations du secteur privé ont validé son déploiement sur le principe

...ET DE NON DÉPLOIEMENT



46% des entreprises qui n'ont pas déployé le FMD prévoient de le faire à terme.



Les raisons du non-déploiement varient mais, mécompris ou sous-estimé peut-être, pour 2 entreprises sur 5 le FMD ne leur paraît pas « utile », révélant un besoin de pédagogie concernant le dispositif

Des freins et des leviers

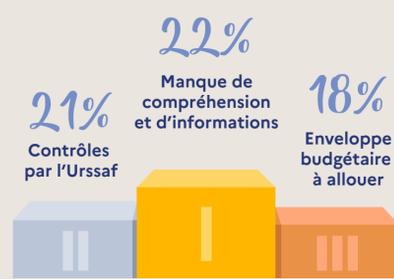
81%

des entreprises ont rencontré au moins une difficulté lors de la mise en œuvre du FMD

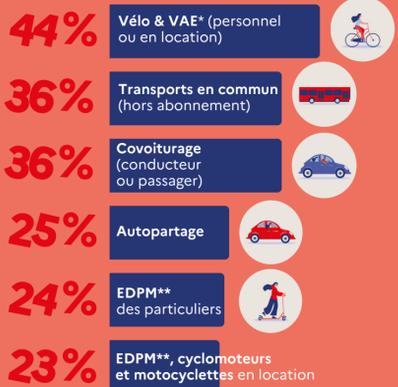
MOTIVATIONS



DIFFICULTÉS



MODES ÉLIGIBLES PROPOSÉS



*Vélo à assistance électrique
**Engins de déplacement personnels motorisés

MONTANT ET CUMUL

72% des entreprises permettent le cumul du FMD avec la prise en charge partielle obligatoire des abonnements aux transports publics

Les entreprises définissent en moyenne un montant maximum annuel par salarié.e de

420€

BÉNÉFICIAIRES

Les employeurs déclarent qu'en moyenne 49% de leurs salarié.es ont recours au FMD

Les transports en commun hors abonnement (ticket), puis le vélo et les EDPM sont les principaux usages auxquels les salarié.es ont recours



Ces niveaux de recours sont à nuancer car seul 1/4 des employeurs suivent ce type d'indicateur

INDICATEURS DE SUIVI UTILISÉS



MÉTHODES DE CALCUL ET JUSTIFICATIFS

TOUS MODES CONFONDUS

1/3 des entreprises versent le FMD sous la forme d'une participation aux dépenses réelles (achat, abonnements, réparation, entretien...) engagées par le.la salarié.e

VÉLO & TRANSPORTS EN COMMUN

40% des entreprises versent un montant forfaitaire conditionné à une simple déclaration d'usage*** par le.la salarié.e

EDPM, COVOITURAGE, AUTOPARTAGE

40 à 55% des entreprises versent un montant calculé sur la base du nombre de jours de pratique déclaré par le.la salarié.e

***Justificatif minimum obligatoire prévu par la loi

AUTRES LEVIERS D'INCITATION FINANCIÈRE MIS EN PLACE



42% des entreprises qui remboursent plus de 50% des abonnements aux transports publics, les remboursent intégralement

Pour aller plus loin

FAQ FORFAIT MOBILITÉS DURABLES



Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

MON ENTREPRISE À L'HEURE DES MOBILITÉS DURABLES Comment engager la transition ?



Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires & Mouvement des Entreprises de France

LES FRAIS PROFESSIONNELS Forfait Mobilités Durables



Urssaf

Sondage OpinionWay pour le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires, réalisé sur un échantillon de 601 décisionnaires dans la politique de mobilité et transport dans une entreprise privée d'au moins 1 salarié. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de taille salariale et de secteur d'activité. Les résultats ont été pondérés par ces mêmes critères. L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview) du 30 octobre au 16 novembre 2023. Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 4,0 points au plus pour un échantillon de 601 répondants.

OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.

